

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
PARIS
26, Rue SERPOLLET
75968 PARIS CEDEX 20

AFFAIRE OUCHENE FADEL

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE ALLAN SCHINAZI AVOCAT A LA COUR
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler : RO) – PV
AFM

Rédacteur :

Maître,

Par courrier en date du 15 décembre 2020, vous attirez mon attention, en votre qualité de conseil de Monsieur

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **000256** CIRCULATION DE VEHICULE EN SENS INTERDIT ART.R.412-28 AL.1, ART.R.411-25
AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.412-28 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à , en date du
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

1 fois **011325** FRANCHISSEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE
ART.R.412-19 AL.1 C.ROUTE. ART R 412-19 AL 3 AL 4 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à en date du à
par procès verbal n° dressé par ; avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Appartenant aux dossiers : (AFM n°) et

J'ai l'honneur de vous informer qu'en raison d'une erreur technique apparaissant sur les procès-verbaux de
contravention, les poursuites à l'encontre de votre client, Monsieur Fadel OUCHENE, sont abandonnées.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à PARIS CEDEX 20, le 24/02/2021

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

